



Décès droit commun suite dc mari

Par **sylvieg**, le **06/11/2010** à **23:09**

Bonjour,
pouvez vous me dire ce qu'est un décès droit commun? merci
LE suicide par pendaison en fait-il partis?

Par **Clara**, le **07/11/2010** à **00:26**

Vous etes sure que l'appelation est deces droit commun ? Il ne s'agirait pas plutot des droits de succession de droit commun suite au deces de votre mari ?

Par **sylvieg**, le **09/11/2010** à **18:20**

pour le capital décès les organismes me demande une copie du procès verbal de la gendarmerie si le décès n'est pas de mort naturelle .
Ils précisent accident de droit commun notamment.
Qu'est ce ça veut dire ?
Merci de votre réponse.

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **18:55**

Bonsoir, je ne suis pas competente pour vous repondre, j'espere pour vous qu'un juriste

passer par là pour répondre à votre question.

J'ai regardé sur internet ce qu'était un accident de droit commun, et il en ressort que c'est un accident causé par un tiers, donc si votre défunt mari s'est suicidé, je ne sais pas pourquoi on vous parle d'accident de droit commun

Je vous ai répondu pour faire remonter votre post

Bon courage